

**Rapport national**  
**« Suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau »**

**EGYPTE**

---

**Synthèse et conclusion**

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable incluant des indicateurs de suivi, des méthodes analytiques et l'intégration des politiques de l'eau se retrouvent dans le cas égyptien de politique de l'eau intégrée et de plan national pour les ressources en eau. De plus, l'exemple égyptien intègre d'autres aspects de la gestion de la demande tels que la pisciculture, l'élevage et la demande environnementale. Dans les 2 cas (le cas égyptien et l'approche développée dans la SMDD), il convient d'analyser plus précisément la répartition géographique des ressources et demandes en eau.

Bien que le plan national égyptien pour les ressources en eau soit bien formulé et développé, la mise en œuvre de ce plan fait face à d'autres défis. Les besoins financiers pour mettre en œuvre ce plan sont considérables, en particulier le budget nécessaire au développement de l'eau domestique (budget requis pour la construction de nouvelles installations - production d'eau potable et épuration des eaux usées - pour satisfaire la demande croissante, ainsi que pour la réhabilitation de systèmes anciens pour augmenter leur efficacité).

L'Égypte met en œuvre la gestion intégrée des ressources et demandes en eau à différents niveaux et sous différents aspects. Le Ministère des ressources en eau et de l'irrigation (MWRI) met en place des départements et directions pour la gestion intégrée des ressources en eau. Ces derniers constituent les unités de gestion du MWRI. Le système ancien consistait en 3 unités : une première pour la gestion de l'irrigation, une seconde pour la gestion du drainage et une troisième pour la gestion de l'eau souterraine. Les unités ainsi regroupées seront en charge de la gestion de l'ensemble des ressources en eau sur un même espace géographique.

Le concept d'associations d'usagers de l'eau (AUE) est mis en œuvre au niveau des plus petits canaux d'irrigation (mesqa) qui étaient initialement des canaux privés. Le Ministère des ressources en eau et de l'irrigation soutient la mise en place des AUE et fournit un appui technique et administratif. Un autre aspect important est la politique de réforme institutionnelle du Ministère. Une unité spéciale a été mise en place pour développer une « vision » et appuyer la mise en œuvre de la réforme. La réforme repose sur 8 principes : 1) participation ; 2) décentralisation ; 3) organisation par bassin ; 4) qualité de l'eau ; 5) participation du secteur privé ; 6) privatisation, 7) recouvrement des coûts et 8) coordination interministérielle. La mise en œuvre de la réforme devrait se faire en suivant les étapes de mise en œuvre du plan national pour les ressources en eau.